



CHÂTEAU DE VERSAILLES

Affirmation de l'autorité royale par Louis XIV

« Messieurs, chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du Parlement. Je veux les prévenir et que l'on cesse celles qui sont commencées sur les édits que j'ai apportés, lesquels je veux être exécutés. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir aucunes assemblées, et à pas un de vous de les demander. »

Louis XIV aux magistrats du Parlement de Paris, le 13 avril 1655, cité par François Bluche dans le *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 1066